

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, 58 boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE.

Et L'Association ORPHEME représentée par son Président, Monsieur Jacquie BERTHE, c/CMCI – 2 rue Henri Barbusse – 13001 MARSEILLE

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La première édition du colloque EMDW s'est tenue en 2006 à la Ciotat et a connu un réel succès.

Les dispositifs médicaux et la bio-ingénierie s'inscrivant dans la thématique du pôle de compétitivité Orpheme, le pôle organisera avec ses partenaires locaux, la seconde édition du colloque European Medical Devices Workshop (EMDW) du 13 au 15 novembre 2008 à La Ciotat.

L'objectif de cet évènement annuel est de rassembler les décideurs européens des affaires réglementaires et des autorités en charge de la fixation des prix et des remboursements, les grands groupes industriels, les PME et TPE régionales innovantes et les chercheurs du secteur des dispositifs médicaux.

En effet, des règles européennes d'évaluation des dispositifs médicaux se préparent et devraient s'appliquer dans les prochaines années. Il va donc y avoir très rapidement pour les industriels, un besoin d'échanges et d'informations sur le sujet.

EMDW rassemblera ainsi sous forme d'ateliers et de séances plénières, 70 personnalités européennes et régionales de la recherche, de l'industrie et de la réglementation des dispositifs médicaux. Une douzaine d'entreprises régionales, adhérentes à Orpheme et Bioméditerranée, seront sollicitées pour participer à cet événement.

En 2006, étaient présentes des entreprises internationales telles que Edwards Lifesciences, Alcatel Aérospace, Boston Scientific, Abbot Vascular ainsi que des PME locales telles que Intervascular, Ipsogen, Novatech, Stedim...

Les invités seront sélectionnés par un conseil scientifique international, acteurs de l'évaluation et de la réglementation des Dispositifs Médicaux au sein de la Commission Européenne (Directions générales de la Santé, de la Recherche, des Entreprises), au niveau national (HAS, AFSSAPS, CNAM, DGS, organismes notifiés : INSERM, GMed...) ou régional (Université de la Méditerranée, ESIL, AP-HM) et pourront échanger sur les problèmes d'innovation, d'évaluation et de régulation avec les acteurs du domaine industriel européens, nationaux et locaux. Une douzaine d'entreprises de la Région PACA seront sollicitées pour participer à ce colloque.

La présence de cette manifestation sur le territoire de Marseille Provence Métropole est une occasion exceptionnelle de valoriser le potentiel académique et industriel régional dans le domaine des dispositifs médicaux.

Par ailleurs, l'objectif ultime d'EMDW est de promouvoir la création en région PACA d'une Agence Européenne du Dispositif Médical, inspirée de l'actuelle Agence du Médicament.

Il est proposé en 2008, la subvention de 4 000 euros pour l'organisation de la seconde édition du colloque European Medical Devices Workshop (EMDW) du 13 au 15 novembre 2008 à La Ciotat.

Article 2 : Les engagements d'Orpheme

Orpheme s'engage à associer Marseille Provence Métropole à l'ensemble des actions de promotion de la seconde édition du colloque European Medical Devices Workshop (EMDW) du 13 au 15 novembre 2008 à La Ciotat et en particulier :

- ◆ Présence du logo Marseille Provence Métropole sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- ◆ Mention de la Communauté Urbaine dans les communiqués de presse de présentation des manifestations.
- ◆ Présence de Marseille Provence Métropole lors de la conférence par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).

Article 3 : Les engagements de Marseille Provence Métropole

Le budget total prévisionnel pour l'organisation de la seconde édition du colloque European Medical Devices Workshop (EMDW) du 13 au 15 novembre 2008 à La Ciotat s'élève à 60 000 euros.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à régler le montant de sa participation, soit 4 000 euros, une fois le service fait et selon les règles en vigueur de la comptabilité publique. Le versement de la somme de 4 000 euros s'effectuera par mandat administratif à la fin de la manifestation au vu des documents comptables certifiant sa réalisation, signés du Président et du comptable.

En contrepartie de la parfaite exécution d'Orpheme de ses obligations en vertu de la présente, la Communauté Urbaine s'engage à verser sur présentation des pièces justifiant les dépenses relatives à l'organisation de la seconde édition du colloque European Medical Devices Workshop (EMDW) du 13 au 15 novembre 2008 à La Ciotat, une subvention d'un montant de 4 000 euros.

Le montant de la subvention attribuée à Orpheme sera versé sur appel de fonds de l'intéressé au compte de :

Banque	Guichet	Compte	RIB
42559	00037	41020004530	37

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention cessera de plein droit lors de l'accomplissement par chaque partie de l'ensemble de ses obligations. Elle ne saurait être renouvelée de façon automatique pour une prochaine édition de l'événement.

Fait à Marseille, le

Pour la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Le Président

Pour Orpheme
Le Président

Eugène CASELLI

Jacquie BERTHE